Championnat de France des Circuits
CIRCUIT PAUL RICARD – 09 au 11 Octobre 2026

De	Commissaires Sportifs	**Decision N° 1**
To	Représentant du concurrent	Date: 10/10/2026
	Voiture n° 145-SPIRIT OF RACING	Heure: 09H00

Les Commissaires Sportifs après avoir reçu un rapport du Directeur de Course, convoqués et avoir entendu le team manager, examinés les vidéos et preuves disponibles, ont déterminés ce qui suit :

No / Pilote 145 – N/A
Concurrent JORDAN RAMON

Session Après Essais libres 2
Heure 18h20

Faits La voiture n°145 a été poussée par 5 mécaniciens en marche arrière dans la voie des stands en empiétant sur la fast lane.

Infraction Infraction à l'article 6.3.7 du règlement standard FFSA des circuits asphalte 2026 et a l'article 29.7 du Règlement Sportif Championnat de France FFSA GT 2026.

Pénalité Amende de 300 Euros.

Raisons Les commissaires sportifs ont déterminés que la voiture n°145 a été poussée en marche arrière dans la voie des stands sans autorisation des officiels.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Edith VIEIRA DA SILVA
Présidente

Marielle VAILLES
Membre

Alain FAIZANT
Membre

Date 10 October 2026 **Heure 09h00**

Reçu par le concurrent -

(Signature)

Heure 18h.25..... **Date** 10/10/26

Copie à: Le Concurrent
Le Directeur de Course
Le Secrétaire du meeting
Le Chronométreur
Le tableau d'affichage officiel